



## CONSEIL INTERCOMMUNAL

p.a. Pierre Schaller  
Chemin du Creux 30  
CP 69  
1276 Gingins  
Tel. 079 230.77.20  
Courriel : [pschaller@schaller-bois.ch](mailto:pschaller@schaller-bois.ch)

**Procès-verbal du conseil intercommunal de l'AIAB  
Mardi 29 mars 2016 à 20h00, à la salle du conseil de Borex  
Au 3<sup>ème</sup> étage du collège Elisabeth de Portes**

Présidence : Monsieur Pierre Schaller.  
Ouverture de la séance à 20h05.

### Ordre du jour :

1. Appel/Assermentation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 22 septembre 2015
4. Communications du Comité de direction (CODIR)
5. Communications du Bureau
6. Préavis 01-2016 compte 2015, rapport de la commission de gestion
7. Révision des statuts de l'association intercommunale Asse-Boiron, nomination de la commission
8. Révision du règlement du Conseil intercommunal de l'association Intercommunale Asse et Boiron, nomination de la commission
9. Règlement du personnel de l'association intercommunale Asse-Boiron, nomination de la commission
10. Divers et propositions individuelles

## 1. Appel/Assermentation

Délégués présents : 19  
Délégués excusés : 8  
Délégués absents : 4

Il est procédé à l'assermentation de **Monsieur Olivier Tappy** municipal, remplaçant de Monsieur Jacques Moccand Syndic de la commune de La Rippe.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Deux modifications sont apportées à l'ordre du jour.

Le point 6 est complété comme suit : Préavis 01-2016 compte 2015, rapport de la commission de gestion **et approbation des comptes 2015.**

Le point 10. Divers et propositions individuelles devient point 11 et le point 10 devient : **Nomination d'une commission pour la construction du restaurant scolaire de L'AIAB à Borex/Crassier.**

*Au vote, le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité*

✓ L'ordre du jour du Conseil intercommunal tel que modifié.

### **3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 22 septembre 2015**

Le Président soumet le procès-verbal à l'assemblée  
Aucune modification n'est formulée.

*Au vote, le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité*

✓ Le procès-verbal du Conseil intercommunal du 22 septembre 2015

### **4. Communications du Comité de Direction (CoDir)**

**Monsieur Serge Melly, Président du CoDir,** annonce la cérémonie d'inauguration de la place de sport du collège Borex/Crassier qui aura lieu le vendredi 22 avril prochain dès 16h00. Tous les habitants des communes d'Asse et Boiron sont invités.

**Monsieur Jean-Luc Vuagniaux** Syndic de Borex, membre du CoDir:

#### **Place de sport :**

Les travaux sont à bout touchant et les aménagements paysagers sont terminés. Le décompte final n'est pas fait mais la bonne nouvelle c'est qu'un financement de l'ordre de CHF. 78'000.- nous est accordé par le Fonds du Sport sous certaines conditions.

#### **Contretemps pour la place d'arrêt du bus scolaire :**

La hauteur officielle pour les bus des transports publics est à une hauteur de 22 ou 23 cm. Il s'est avéré que la bordure prévue pour l'arrêt des bus scolaires est trop haute. Il est donc nécessaire de rehausser de 3 ou 4 cm la surface de l'arrêt du bus scolaire. Le travail sera fait dès que la météo le permettra.

#### **Restaurant scolaire :**

La mise à l'enquête publique est en cours et devrait prendre fin d'ici à la semaine prochaine. La phase de la rentrée des soumissions est en cours. Ces soumissions permettront d'établir le devis général et présenter le préavis pour la demande de crédit pour la construction. Ce préavis sera présenté en séance du 17 mai.

#### **Travaux d'entretiens :**

Une rénovation est à prévoir pour le toit des salles de gym car il y a un souci d'étanchéité. Des devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées et sont en cours d'examen. Un préavis pour la réfection de cette toiture sera soumis au Conseil. Le montant approximatif serait d'environ CHF. 150'000.-.

### **5. Communications du Bureau :**

**Monsieur Pierre Schaller Président,** informe que le CoDir a demandé de reporter le prochain Conseil intercommunal au **17 mai 2016** (au lieu du 3 mai) et donne lecture des messages des membres excusés à cette séance.

### **6. Préavis 01-2016 – comptes 2015, rapport de la commission de gestion et approbation des comptes par le Conseil :**

La lecture du rapport très détaillé de la commission de gestion est faite par Monsieur Marc Bory. La commission recommande d'approuver le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas autrement demandée.

*Au vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité*

- ✓ D'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés
- ✓ De donner décharge au Comité de Direction de l'AIAB de sa gestion pour l'exercice 2015

**7. Révision des statuts de l'association intercommunale Asse-Boiron, nomination de la commission :**

**Monsieur Serge Melly Président du CoDir** prend la parole. Il explique que les statuts de l'association intercommunale Asse-Boiron doivent être adaptés car ils ne correspondent plus avec les activités de l'Association intercommunal ni avec le montant du plafond d'endettement.

**Le Président** précise que les membres nommés à cet effet en 2012 n'ont pas siégés faute de préavis, ils doivent donc pour la plupart être remplacés. Il ouvre la discussion pour la nomination de cette commission. L'assemblée élit à l'unanimité les membres suivants :

**Membres :** *Messieurs Jean-Robert Bettens, Marc Bory et Edwin Rochat*

**Suppléants :** *Messieurs Roger Pariat et Pascal Ansermet.*

Le préavis sera transmis par le bureau à ladite commission dès qu'il sera établi par le CoDir.

**8. Révision du règlement du Conseil intercommunal de l'association intercommunale Asse-Boiron, nomination de la commission :**

**Le Président** ouvre la discussion et attend des propositions.

Quelques membres du Conseil sont proposés ou se proposent et le Conseil, à l'unanimité, élit les membres suivants :

**Membres :** *Messieurs Jean-Marie Sonney, Dominique Fleury et Madame Thérèse Van Dessel*

**Suppléants :** *Messieurs Jean-Claude GrosPierre et Edwin Rochat.*

Un exemplaire d'un règlement type ainsi que le règlement actuel est remis à la commission pour étude et rapport.

**9. Règlement du personnel de l'association intercommunale Asse-Boiron, nomination de la commission :**

Le Président ouvre la discussion, quelques membres du Conseil sont proposés ou se proposent pour la commission.

La commission pour le règlement du personnel de l'association intercommunale est nommée partiellement par le Conseil et partiellement par le Bureau, soit :

**Membres :** *Monsieur Michel Bersier, Madame Jeanny Berlie et Monsieur Michel Bally (sont nommés par le Bureau)*

**Suppléants :** *Monsieur Marc Bory et Madame Martine Roch (sont nommés par le Bureau)*

Le préavis sera transmis par le bureau à ladite commission dès qu'il sera établi par le CoDir.



## 10. Nomination d'une commission ad hoc pour la construction du restaurant scolaire de de l'AIAB à Borex/Crassier :

Le Président ouvre la discussion et quelques membres du Conseil se proposent ou sont proposés. Le Conseil, à l'unanimité, élit :

**Membres :** Messieurs Edwin Rochat, Roger Pariat et Madame Jeanny Berlie

**Suppléants :** Monsieur Phillip Zurkinden, le 2<sup>ème</sup> suppléant nommé par le Bureau, est Madame Martine Roch.

Le préavis sera transmis par le bureau à la commission dès que le Codir l'aura finalisé.

## 11. Divers et propositions individuelles :

**Monsieur Jean-Luc Vuagniaux** donne des explications concernant la demande de crédit pour le restaurant scolaire qui sera soumise le 17 mai prochain. Le coût pour ce restaurant est approximativement de CHF 9 Mio ce qui va porter le montant du plafond d'endettement à environ CHF 39 Mio. Par conséquent, un dépassement de CHF 4 Mio du plafond d'endettement, d'où la demande de modification des statuts discutés au point 7 de l'ordre du jour. Ces CHF 9 Mio ne seront pas dépensés sur une année puisque les travaux sont prévus sur les années 2016 à 2018. Dans l'intervalle il y aura des amortissements autour de CHF 1'200'000.- à 1'300'000.-. Il sera donc proposé d'octroyer le montant de CHF 9 Mio en deux étapes. Une première étape qui permettra d'atteindre le niveau du plafond d'endettement et commencer à travailler sur le projet en 2016-17. En 2018, le solde restant devra être accordé par le Conseil sous réserve de l'adoption des nouveaux statuts. Au cas où les statuts ne seraient pas acceptés, le projet ne pourra pas aller de l'avant.

**Motion : Monsieur Marc Bory** donne lecture de la motion qu'il dépose.

Celle-ci fait référence à l'article 9, intitulé « Composition », des statuts de l'association intercommunale Asse et Boiron, et par analogie à l'article premier du règlement du Conseil intercommunal de l'AIAB, article qui détermine le nombre des délégués de chaque commune, la teneur de cette motion est :

1<sup>o</sup> supprimer le délégué de l'exécutif de chaque commune membre, siégeant au législatif de l'AIAB.

2<sup>o</sup> modifier la tranche d'habitants représentée par 1 délégué.

Le Président ouvre la discussion et demande si cette motion est appuyée. Elle est appuyée par plus de 5 membres, elle donc mise en discussion et transmise au CoDir pour étude et réponse.

**Postulat Bettens :** Monsieur Serge Melly président du CoDir annonce que le postulat est en cours d'étude par le CoDir, il sera soumis aux 9 Municipalités qui vont se déterminer. Le Codir répondra prochainement à ce postulat.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h15 et les délégués sont invités à prendre le verre de l'amitié.

Le Président



Pierre Schaller



La Secrétaire



Tina Hölzel